

Xavier Mathieu: « On va devoir payer longtemps notre engagement, mais on en est fier »

xavier_matthieu.jpg **Xavier Mathieu: Ils s'acharnent contre nous par principe, pour montrer aux autres usines du groupe qu'ils vont jusqu'au bout ». Photo: Bertrand Guay/AFP**

Trois anciens délégués syndicaux des Continental de Clervoix, dont Xavier Mathieu, se retrouvent en appel aux prud'hommes de Compiègne ce vendredi. Le groupe, maintes fois condamné, refuse de verser les indemnités qui leurs sont dues.

La direction de Continental refuse de verser leur indemnités à Pierre Sommé, Jean-Claude Lemaître et Xavier Mathieu, parce qu'ils étaient représentants du personnel CGT et CGT-FO. « Ce harcèlement, je le vis depuis sept ans », explique Xavier Mathieu, ancien délégué CGT de l'usine Continental, de Clervoix, dans l'Oise, à la veille d'un nouvel épisode dans un feuilleton judiciaire qui a débuté en 2009.

Suite à sa condamnation en juillet dernier, le groupe a finalement abandonné tous les appels des jugements des prud'hommes de Compiègne, et accepté de payer les indemnités. Sauf pour ces trois délégués syndicaux. « Je ne m'attendais pas à un cadeau de leur part, poursuit Xavier Mathieu. Ils nous avaient menacés nous reprochant d'avoir fait trop de mal à Continental. Ils s'acharnent contre nous par principe, pour montrer aux autres usines du groupe qu'ils vont jusqu'au bout ». Lui, n'a aucun doute sur l'issue de l'appel. « Demain, ils savent qu'ils seront de nouveau condamnés. Et à combien, car il y a des barèmes. Ce n'est pas digne de leur part. On va devoir payer longtemps notre engagement, mais on en est fier. Notre fierté n'a pas de prix. »

L'entreprise a claqué plus de 300 millions d'euros dans la fermeture de l'usine

Xavier Mathieu est aussi reconnu victime de discrimination. Continental avait refusé de le réintégrer bien que condamné pour cela. « J'ai trois ans de salaires à récupérer et j'espère des dommages et intérêt, raconte-t-il. Cet argent c'est pour que je tienne pendant quelques années encore. Mais je suis cramé. Je n'ai aucune proposition d'emploi. Heureusement, j'ai quelques cachets de temps en temps et je n'ai pas de dettes ». Ce n'est pas le cas de son collègue Pierre Sommé. L'ex délégué du personnel, témoigne de la situation de ce père de trois enfants : « Il est à l'ASS [ndlr. Allocation de solidarité spécifique, touchée par les chômeurs en fin de droit de 487 euros par mois] et sa femme travaille à mi-temps ». Sa colère grandit : « L'entreprise va finalement avoir claqué plus de 300 millions dans la fermeture de l'usine. Le prix d'une neuve. Tous les ans, quand on demandait 20 centimes de l'heure d'augmentation, ils nous expliquaient qu'on allait mettre l'usine en péril. Ils sont pourtant c. Il n'y a pas de justice parce que chaque salarié aurait du être payé jusqu'à sa retraite ou au moins jusqu'à ce qu'ils retrouvent un travail. La plupart des collègues, qui étaient en CDI, sont aujourd'hui à 480 euros par mois. »